

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

LA CFDT EXIGE LA FIN DE L'OPACITÉ !

INJUSTICE, INCOMPRÉHENSION, MANQUE DE TRANSPARENCE, APRÈS PRESQUE DEUX ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE, LA NOUVELLE POLITIQUE RH DE L'ÉTAT ET SES LDG, ISSUES DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE EST TOUJOURS PLUS CONTESTÉE.

UNE VÉRITABLE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

La CFDT revendique :

- un cycle de discussions avec l'administration pour anticiper et accompagner les évolutions du travail, mettre en cohérence les besoins d'emplois et les ressources en identifiant les besoins en compétences, individuelles et collectives, en prenant en considération les évolutions technologiques, réglementaires et économiques.
- la prise en charge des bilans de compétences, le bénéfice effectif du compte personnel de formation (CPF), une meilleure reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP), ainsi que la mise en œuvre de processus de valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

DES RÈGLES DE GESTION TRANSPARENTES

La CFDT Finances souhaite :

- la limitation du nombre de postes à profil
- la justification en cas de refus de recrutement sur un poste/promotion
- la définition de critères objectifs pour éviter toute forme de discrimination, voire de copinage
- des règles de classement transparentes pour les tableaux de mutations
- l'arrêt des mutations locales au choix du directeur et hors cadre du tableau à la DGFIP
- la révision de la notion de durée minimale et maximale sur poste
- l'instauration d'un tableau de mutation à l'INSEE
- la création d'un outil informatique de simulation des possibilités de mobilité

AMÉLIORER LES CARRIÈRES

- Par un volume significatif de promotions intra- et inter-catégorielles
- Par la reconnaissance de l'expertise métiers par des promotions dédiées
- Par le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades
- Par un mécanisme de promotion de fin de carrière pour toutes les catégories

ACCROÎTRE LES RÉMUNÉRATIONS

La CFDT Finances s'oppose à la « rémunération au mérite », car l'expérience montre qu'elle n'a, la plupart du temps, de mérite que le nom !

Elle exige une augmentation du pouvoir d'achat (revalorisation du point d'indice et des indemnités accessoires). Ces dernières doivent être progressivement intégrées au traitement indiciaire afin de compter pour le calcul de la retraite.

Elle revendique :

- la revalorisation des primes liées aux sujétions spéciales
- le remboursement réel des frais professionnels engagés par les agents pour l'exercice des missions
- un supplément familial de traitement identique pour tous selon le nombre d'enfants à charge et un montant significatif dès le premier enfant
- l'alignement du forfait mobilité durable sur le montant de 500€ du secteur privé, au lieu de 200€ actuellement
 - La CFDT exige des mesures portant sur les rattrapages des écarts indemnitaires constatés entre les femmes et les hommes.
 - La CFDT Finances revendique la suppression du jour de carence en cas de maladie.

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE



VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT